

AUTORISATION

OBJET : Abattage d'un érable à Cour

Le Bourgmestre,

Vu la Nouvelle Loi Communale,

Vu le rapport du DNF concernant l'état de santé de l'érable et le danger de chute ;

Attendu qu'il importe dès lors de prendre certaines mesures de sécurité publique ;

Vu l'urgence ;

ARRETE :

Art. 1.:

L'autorisation est accordée pour l'abattage d'un érable situé avant la parcelle n°C566A à Cour.

Art. 2.:

La présente autorisation entrera en vigueur immédiatement après son affichage à l'endroit habituel des publications officielles.

Art. 3.:

Des expéditions de la présente autorisation seront transmises :

- A la Police Locale de Stoumont.
- Au service des travaux de la Commune de Stoumont (Borgoumont).
- Au chef des ouvriers de la Commune de Stoumont.
- Au service communication de la Commune de Stoumont

Fait à Stoumont, le 28 novembre 2024.

Le Bourgmestre,


Didier GILKINET



AUTORISATION

OBJET : Abattage d'un frêne à Chession

Le Bourgmestre,

Vu la Nouvelle Loi Communale,

Vu le rapport du DNF concernant l'état de santé du frêne et le danger de chute ;

Attendu qu'il importe dès lors de prendre certaines mesures de sécurité publique ;

Vu l'urgence ;

ARRETE :

Art. 1.:

L'autorisation est accordée pour l'abattage d'un frêne au-dessus de la parcelle n°B509C à Chession.

Art. 2.:

La présente autorisation entrera en vigueur immédiatement après son affichage à l'endroit habituel des publications officielles.

Art. 3.:

Des expéditions de la présente autorisation seront transmises :

- A la Police Locale de Stoumont.
- Au service des travaux de la Commune de Stoumont (Borgoumont).
- Au chef des ouvriers de la Commune de Stoumont.
- Au service communication de la Commune de Stoumont

Fait à Stoumont, le 28 novembre 2024.

Le Bourgmestre,


Didier GILKINET

